



Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement durables

12 février 2008 - Situation de l'eau en France : un appel à vigilance

Le premier comité national de suivi hydrologique de l'année 2008 s'est réuni en présence de Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et de Jean-Louis BESEME, président du comité de suivi hydrologique.

Une pluviométrie cumulée inférieure à la moyenne sur la très grande majorité du territoire métropolitain. Sur la période septembre à février, le cumul de pluie observé est le plus faible de ces quatre dernières années. Si le taux moyen de déficit des pluies efficaces est de 25%, il atteint près de 50% dans le sud du bassin parisien, la vallée de la Garonne, les Pyrénées-Orientales et la Provence.

La situation globale des nappes se dégrade, alors que l'automne est habituellement une période de recharge. Les remontées ont été faibles, voire fugaces à inexistantes, et tardives. Seules les nappes des régions Nord et Est du territoire, qui ont bénéficié de conditions estivales exceptionnellement humides, affichent un état de remplissage satisfaisant. Partout ailleurs, les niveaux sont inférieurs à la moyenne pour cette période de l'année.

Certaines nappes, qui sont sur des cycles de recharge pluriannuels, poursuivent une baisse amorcée depuis plusieurs années : la nappe de Beauce, la nappe de Champigny, la nappe de la plaine de Valence et les nappes de l'Est lyonnais. On peut déjà craindre dans ces régions le déclenchement de mesures de restrictions au cours de l'été prochain.

Une situation globalement déficitaire, mais pas catastrophique. Cette situation peut évoluer dans les deux sens, comme on l'a vu ces trois dernières années. La pluviométrie des prochaines semaines sera donc très importante pour la suite de l'année hydrologique.

L'anticipation demeure le maître mot d'une politique responsable. L'effort engagé dans le cadre du plan de gestion de la rareté de la ressource en eau se poursuit.

La gestion de l'eau doit se faire dans la durée et ne peut se gérer au jour le jour. Il faut encore améliorer le respect des débits réservés, des débits d'objectifs et de crise. Les restrictions, pour être efficaces, devront être prises suffisamment en amont. Dans un certain nombre de territoire, la probabilité de recourir à des restrictions d'usages est déjà perceptible. Dans ces zones, les usagers de l'eau, au sein de comité sécheresse, devront se réunir afin de réaliser une gestion fine de la situation. Dans ces zones, les choix de semis de cultures économes en eau doivent être particulièrement réfléchis.

Le Grenelle Environnement renforce la gestion rationnelle de l'eau. Les conclusions du Grenelle Environnement ont retenu trois actions en matière de gestion quantitative :

- Adapter les prélèvements aux ressources en diminuant les prélèvements pendant les périodes de faibles eaux par le biais de l'instauration d'une gestion collective de quotas et en construisant des stockages compatibles avec les contraintes environnementales, et lancer un programme de réduction de fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable ;
- Développer la récupération des eaux pluviales ;
- Développer la réutilisation des eaux usées et de façon plus générale les projets innovants de gestion de la ressource (recharge de nappes, etc.).

Ces actions renforcent les mesures déjà opérationnelles comme la priorité de l'eau potable sur les autres usages, le crédit d'impôt sur la récupération des eaux de pluie, les compteurs d'eau froide individuels obligatoires dans les immeubles collectifs neufs ou la simplification de la redevance prélèvement et modulation en fonction des enjeux du milieu...Le prochain comité se réunira mi-avril. Les bulletins nationaux de situation hydrologique, les cartes sécheresse et les données pour le suivi quantitatif des réserves aquifères sont consultables sur www.eaufrance.fr

Contacts presse

Benoît PARAYRE 01 40 81 72 36

Frédérique HENRY 01 40 81 31 59

Muriel DUBOIS-VIZIOZ 01 40 81 31 73